



CABINET IMBALZANO
B A S S O C I É S

**Experts Comptables diplômés d'État
Commissaires aux Comptes :**

Maurice IMBALZANO
Tatiana ADAMOWICZ-VALIN
Franck ROSTAGNO

Jean-Claude ROBAUT
Jean-Marc GENEVET

AUDIT CONSEIL EXPERTISE IMBALZANO & ASSOCIÉS
A.E.C IMBALZANO & Associés

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables
et Comptables Agréés - Région Marseille
Inscrite au près de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

**ASSOCIATION
PLANETE MOME**

7 rue du Docteur Cadet
07300 TOURNON SUR RHONE

Association inscrite auprès
de la Sous-Préfecture de Tournon sur Rhône

Exercice clos le 31 décembre 2023
Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



A.E.C. CÔTE D'AZUR

Le Florian 14 Quai Papacino
06300 NICE
T : 04 92 00 49 50 F : 04 92 00 49 59
M : accueil-imbazano@imbazano.fr
RCS NICE B 521 710 699
SIRET : 521 710 699 00013 - APE : 6920 Z
FR 55 521 710 699

A.E.C. PROVENCE

Centre d'affaires l'Hexagone E
Rue Antoine Albalat
83170 BRIGNOLES
T : 04 94 77 50 00 F : 04 94 77 50 09
M : imbazano-aix@imbazano.fr
RCS DRAGUIGNAN B 521 710 699
SIRET : 521 710 699 00021 - APE : 6920 Z
FR 55 521 710 699

A.E.C. LANGUEDOC-ROUSSILLON

Zac de la Louvade
45 rue Merlat
34130 MAUGUIO
T : 04 67 45 63 14 F : 04 67 87 26 69
M : accueil-maugio@imbazano.fr
RCS MONTPELLIER B 521 710 699
SIRET : 521 710 699 00039 - APE : 6920 Z
FR 55 521 710 699

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Présenté par la SAS AEC IMBALZANO & ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs, les Membres de l'Association
A l'Assemblée Générale de l'Association Planète Môme

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale de l'Association en date du 24 septembre 2022, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Planète Môme relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III- JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre

connaissance les éléments suivants qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments des comptes annuels pris isolément.

- ✓ Les options retenues dans le choix des méthodes comptables et dans leurs modalités de mise en œuvre sont présentées dans l'annexe comptable des comptes annuels. Nous avons procédé à l'analyse de ces options et à la vérification par sondages de leur correcte application.
Nous estimons que ces règles et méthodes comptables sont clairement exposées, correctement appliquées, conformes à la réglementation française en vigueur et ne présentent aucun caractère inapproprié.
- ✓ La présentation d'ensemble des comptes annuels nous paraît conforme à la réglementation en vigueur.
- ✓ La Direction de l'Association nous a confirmé par écrit qu'il n'existe pas d'évènement ou de décision importante intervenue au cours de l'exercice, ni postérieurement jusqu'à la date du présent rapport, qui ne serait pas traduite dans les comptes de l'exercice.
- ✓ La vérification des calculs concernant les régularisations de financement 2022 des deux principaux financeurs de l'accueil des enfants des usagers de l'association, que sont la Caisse d'Allocation Familiale - CAF et ARCHE AGGLO, liés au volume d'activité de l'année n'appelle pas de commentaire particulier.
- ✓ Il a été noté que des subventions exceptionnelles permettant de rééquilibrer les conséquences de la période COVID de l'exercice 2022, ont été sollicités et obtenues auprès des financeurs CAF et ARCHE AGGLO pour un montant de 61.263 €, au cours de l'exercice 2023. Une demande de subvention au titre du déséquilibre de fonctionnement 2023 est en cours d'élaboration auprès de financeurs.
- ✓ Aucun élément significatif dans les comptes n'est constitué à partir d'estimations fondées sur des données subjectives.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de notre rapport.

IV- VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET AUTRES DOCUMENTS **ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

V- RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau de votre Association.

VI- RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des

circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative,

- il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mauguio, le 22 mars 2024.

SAS AEC IMBALZANO & ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Représentée par Maurice IMBALZANO

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ASSOCIATION PLANETE MOME

**7 RUE DU DOCTEUR CADET
07300 TOURNON SUR RHONE**

BILAN AU 31/12/2023

ASSOCIATION PLANETE MOME

7 RUE DU DOCTEUR CADET

07300 TOURNON SUR RHONE

COMPTES ANNUELS au 31/12/2023

- *Rapport de présentation*
- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Evaluation des contributions volontaires*
- *Détail bilan*
- *Détail Compte de résultat*
- *Annexe*

CABINET COGEFI

500 RUE DU SOLEIL

26750 SAINT PAUL LES ROMANS

04.75.70.02.44

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	6 111	6 052	59	1 427	1 368-	95.88-
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	64 762	60 987	3 776	6 217	2 441-	39.27-	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres							
Total I	70 874	67 039	3 835	7 644	3 809-	49.83-	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	15 319		15 319	14 326	993	6.93
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	227 924		227 924	146 134	81 789	55.97
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
Disponibilités	10 398		10 398	63 652	53 254-	83.66-	
Charges constatées d'avance (2)	3 756		3 756	3 222	535	16.60	
Total II	257 396		257 396	227 334	30 063	13.22	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	328 270	67 039	261 231	234 977	26 253	11.17	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	208 834		208 834			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau	146 553		91 748		54 805	59.73	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	14 019		54 805		68 824	125.58	
Situation nette (sous total)	76 301		62 281		14 019	22.51	
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement	848		1 416		568	40.09	
Provisions réglementées							
Total I	77 149		63 697		13 452	21.12	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
Total III							
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 127				3 127	
	Emprunts et dettes financières diverses	37 500		50 000		12 500	25.00
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	43 091		25 817		17 274	66.91
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	98 960		86 703		12 256	14.14
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	764		353		411	116.71
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance	640		8 407		7 767	92.38
Total IV	184 082		171 280		12 802	7.47	
Ecarts de conversion passif (V)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	261 231		234 977		26 253	11.17	

(1) Dont a plus d'un an
Dont a moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	199 385		169 348	17.74
Parrainages	492 985		453 249	8.77
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	201 668		158 798	27.00
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	36 803		25 989	41.61
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	15		13	21.37
Total I	930 856		807 397	15.29
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	157 961		160 847	1.79-
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	34 456		30 674	12.33
Salaires et traitements	596 296		523 060	14.00
Charges sociales	168 609		150 140	12.30
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 809		4 799	20.63-
Dotations aux provisions			534	100.00-
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	507		457	10.79
Total II	961 638		870 512	10.47
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	30 782-		63 115-	51.23

(1) Dont produits affectés à des exercices antérieurs

61 263 6 673

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

309 4

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	2 122		672		1 450	215.82
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III	2 122		672		1 450	215.82
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)	2 122		672		1 450	215.82
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	28 660-		62 443-		33 783	54.10
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	61 263		6 673		54 591	818.12
Sur opérations en capital	568		970		402-	41.45-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V	61 831		7 642		54 189	709.05
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	309		4		306	NS
Sur opérations en capital	18 842				18 842	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI	19 151		4		19 148	NS
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	42 680		7 639		35 041	458.73
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)	994 809		815 711		179 098	21.96
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	980 789		870 515		110 274	12.67
5. EXCEDENT OU DEFICIT	14 019		54 805-		68 824	125.58

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Produits à recevoir	X
Détail des produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Détail des charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
Détail des charges constatées d'avance	X
Détail des produits constatés d'avance	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation de l'effectif moyen	X
Valorisation des contributions volontaires	X

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement en matière de pensions et retraites	X
--	---

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels	X
Produits et charges sur exercices antérieurs	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 261 230.86 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 930 855.56 Euros et dégagant un excédent de 14 019.36 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 111		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	5 141		
Installations générales agencements aménagements divers	20 781		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	38 841		
TOTAL	64 762		
TOTAL GENERAL	70 874		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			6 111	6 111
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			5 141	5 141
Installations générales agencements aménagements divers			20 781	20 781
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			38 841	38 841
TOTAL			64 762	64 762
TOTAL GENERAL			70 874	70 874

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	4 684	1 368		6 052
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 995	370		4 365
Installations générales agencements aménagements divers	16 744	1 414		18 158
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	37 807	657		38 464
TOTAL	58 546	2 441		60 987
TOTAL GENERAL	63 230	3 809		67 039

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	1 368				
Instal.techniques matériel outillage indus.	370				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 414				
Matériel de bureau informatique mobilier	657				
TOTAL	2 441				
TOTAL GENERAL	3 809				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	534	534	1 068		
TOTAL	534	534	1 068		
TOTAL GENERAL	534	534	1 068		
Dont dotations et reprises d'exploitation			534		

Etat des échéances des créances et des dettes

<u>Etat des créances</u>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	15 319	15 319	
Personnel et comptes rattachés	124	124	
Divers état et autres collectivités publiques	52 500	52 500	
Débiteurs divers	175 300	175 300	
Charges constatées d'avance	3 756	3 756	
TOTAL	246 998	246 998	

<u>Etat des dettes</u>	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	3 127	3 127		
Emprunts et dettes financières divers	37 500	37 500		
Fournisseurs et comptes rattachés	43 091	43 091		
Personnel et comptes rattachés	46 698	46 698		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	42 512	42 512		
Autres impôts taxes et assimilés	9 750	9 750		
Autres dettes	764	764		
Produits constatés d'avance	640	640		
TOTAL	184 082	184 082		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	12 500			

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	227 724
Total	227 724

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détail des produits à recevoir

	Montant
Subv CCT	
- PAR 2023	52 500
Produits à recevoir	
- PAR PREST MULT CAF AU 31/12/23	147 009
- PAR PREST MULTI MSA 31/12/23	8 741
- FORM HAPPY APP CENTRE	1 200
- FORM HAPPY APP SUD	300
- FORM NOUVELLE CLASSIFICATION	414
- FORM BILAN COMPETENCES	1 560
- AIDE FONCTIONNEMENT CAF/2022	16 000
Total	227 724

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 298
Dettes fiscales et sociales	69 300
Autres dettes	764
Total	76 362

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détail des charges à payer

	Montant
Fournisseurs, factures non par	
- FNP 31/12/23 ELECT	115
- FNP 31/12/23 EAU	138
- FNP BILAN 2023	2 800
- FNP 31/12/23 GAZ	425
- FNP CAC	2 820
état autres ch à payer	
- CAP TAXE/SAL 2023	3 315
- CAP FPC 2023	5 686
- CAP IS 2023	179
cred debit div char à payer	
- SOLDE CE 2023	764
PROVISION CONGES PAYES	44 802
PROVISION CHARGES/CONGES PAYES	15 318
Total	76 362

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 756
Total	3 756
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	640
Total	640

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatées d'avance			
- MAINTENANCE ASCENSEUR	337		
- MAINTENANCE CHAUFFERIE	317		
- CCA/GMD	508		
- ASSURANCES 2024	1 852		
- CCA/CERTINOMIS	114		
- CCA/AJC INFO	283		
- CCA/DAMI	345		
Total	3 756		

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Produits constatés d'avance			
- TROP PERCU /ASP	640		
Total	640		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	2
Employés	17
Total	19

Valorisation des contributions volontaires

Mise à disposition des locaux :

-Centre-ville : 306 m² évalué au prix plafond CAF de 4.50 € le m² soit un loyer annuel de 16 524 €.

-Sud-luettees : 247m² évalué au prix plafond CAF de 4.50 € le m² soit un loyer annuel de 13 338 €.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- QP SUBV VIREE AU RESULTAT	568	777000
Total	568	
Charges exceptionnelles		
- INDEMNITES DE LICENCIEMENT	18 842	
Total	18 842	

Charges et produits sur exercices antérieurs

Nature	Montant	imputé au compte
Charges		
- ERREUR CUT OFF 2022	309	706300
Total	309	
Produits		
- AIDE EXCEPT ARCHE AGGLO 2022	30 000	
- AIDE EXCEPT DEPART 07 POUR 2022	15 000	
- SUBV EXCEPT CAF 2022	16 000	
- REMBT MUTES 2022	224	791100
- ERREUR CUT OFF 2022	40	706800
Total	61 264	

**DETAIL DE LA PROVISION
POUR CONGES PAYES**

AU 31/12/2023

SALAIRES DE 06/23 A 12/23 HORS MANDATAIRES SOCIAUX

428 200- PROVISION CONGES PAYES

44 802 €

438 200- CHARGES SOCIALES SUR
CONGES PAYES

15 318 €